



Fumeuse handicapée

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 17 mai 2007

Quelle est la règle en matière de tabagisme concernant une personne handicapée (sclérose en plaques qui fume dans son bureau (malgré la loi) et je suis asthmatique. Que puis-je faire sans passer pour un sans coeur ?

Réponse :

- Il ne s'agit pas de stigmatiser une fumeuse mais de demander à votre employeur de protéger votre santé. A lui d'organiser la vie dans l'entreprise en facilitant les conditions de travail de cette salariée handicapée mais dans le strict respect du droit des autres salariés à ne pas voir leur santé mise en danger par le tabagisme passif.
- Rapprochez-vous également du médecin du travail, du CHSCT ou des représentants du personnel pour faire valoir ce point de vue auprès de l'employeur.